



Humanis

Protéger c'est s'engager

AVENANT N° 4 AU CONTRAT N° HUM20130000261S-A

souscrit par la société FGTE – CFDT

Entre

Humanis Prévoyance

Institution de prévoyance régie par les dispositions du Titre III du Livre IX du Code de la Sécurité Sociale,
Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n°410 005 110

Dont le siège social est à PARIS (75014), 29, boulevard Edgar Quinet,

Représentée par Jean-Baptiste TALABOT, Directeur production et services santé et prévoyance dûment
habilité à cet effet,

ci-après dénommée, l'« **INSTITUTION** »

d'une part

et

FGTE (FEDERATION GENERALE DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT) - CFDT

Inscrite au Répertoire SIRENE sous le numéro 312 517 410,

Dont le siège social est à PARIS (75019), 47 Avenue Simon Bolivar,

ci-après dénommée, l'« **ADHERENT** »

d'autre part,

